



NATIONS  
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(2)/8/Corr.1  
21 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Deuxième session  
Dakar, 30 novembre - 11 décembre 1998  
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTARIAT PERMANENT ET DISPOSITIONS  
À PRENDRE POUR EN ASSURER LE FONCTIONNEMENT

ACCORD DE SIÈGE AVEC LE GOUVERNEMENT ALLEMAND

Note du secrétariat

Rectificatif

Paragraphe 5

Substituer au texte actuel :

5. Le Gouvernement allemand, l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat ont, le 18 août 1998, signé un accord de siège qui est présenté à la Conférence des Parties pour adoption, sous réserve de ratification par le Parlement allemand (ICCD/COP(2)/8/Add.1).

-----

